



# SICTREM de Baugy

Syndicat Intercommunal de Collecte et  
Traitements des REsidus Ménagers



# RAPPORT D'ACTIVITES 2020



# SOMMAIRE

## I - PRESENTATION

I – 1 : Le territoire	: page 4
I – 2 : La gestion du syndicat	: page 6
I – 3 : Le compte administratif 2020	: page 7

## II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

II – 1 : Les Bio déchets	: page 8
II – 2 : Les Ordures ménagères	: page 8
II – 3 : Le tri sélectif	: page 9
II – 4 : Les déchèteries	: page 10
II – 5 : Bilan des déchets collectés	: page 12

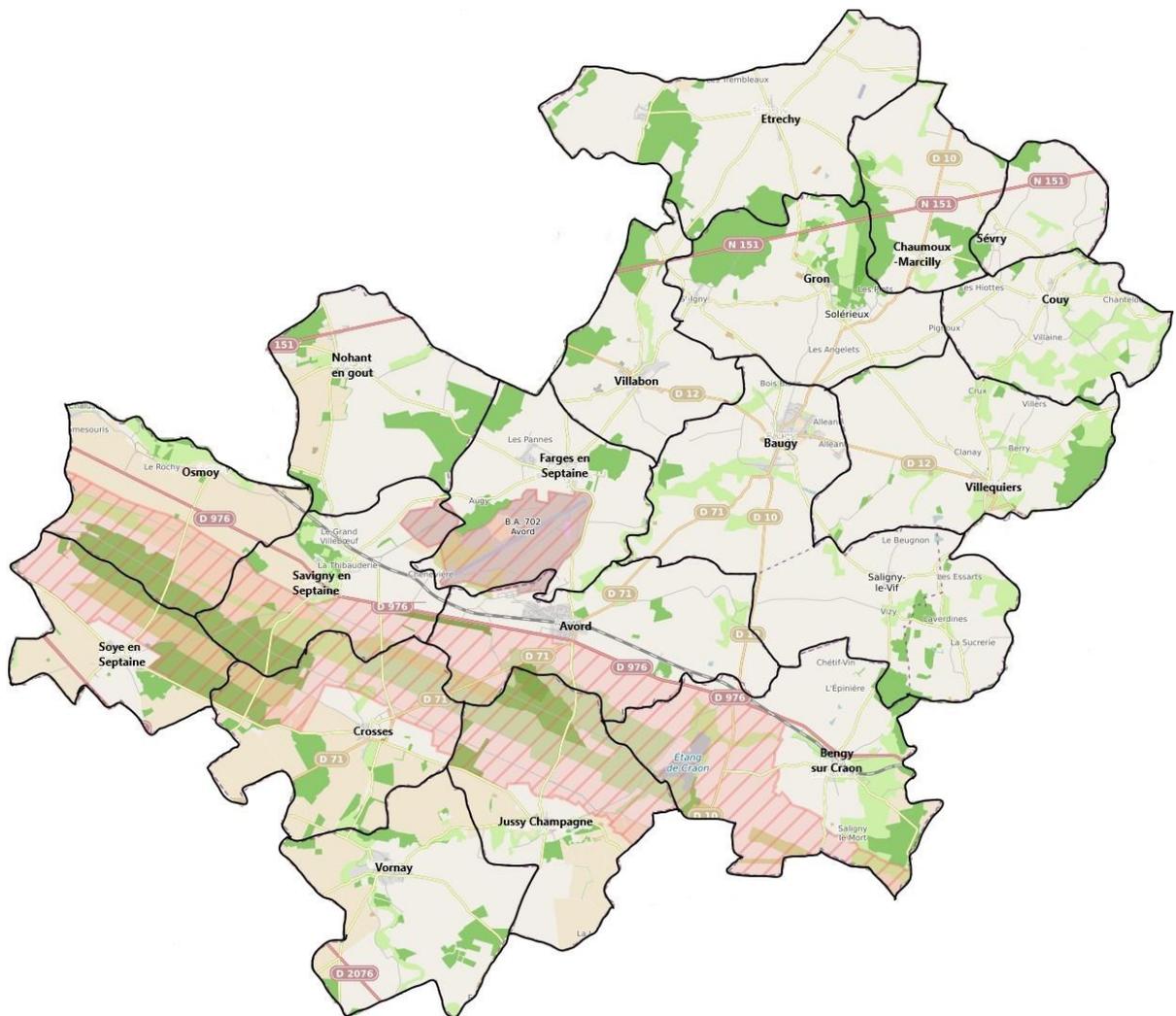
## III - LES INDICATEURS FINANCIERS : page 14

## IV - GLOSSAIRE : page 17

# I - PRESENTATION

SICTREM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des REsidus Ménagers

## I – 1 : Le territoire :



Le SICTREM se compose de :

✓ 3 communautés de communes :

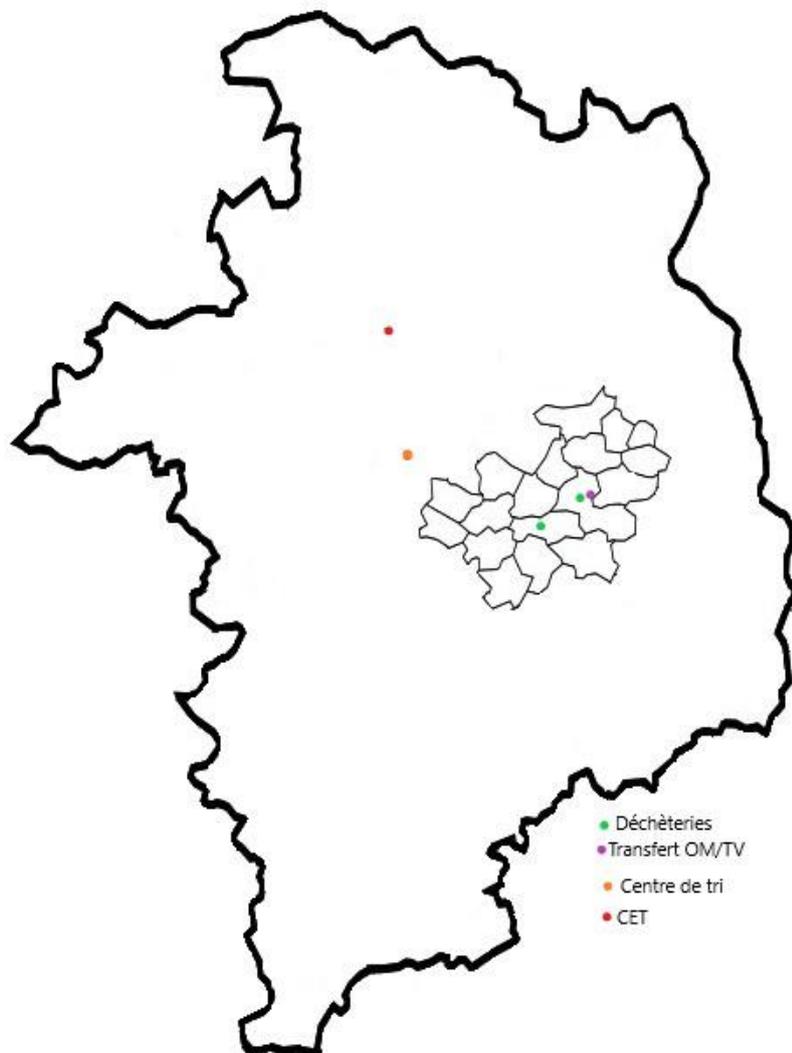
- La Septaine pour les communes de Savigny en septaine, Avord, Crosses, Jussy-Champagne, Farges en septaine, Nohant en Gout, Osmoy, Baugy, Villequiers, Villabon, Gron, Vornay, Soye en Septaine, Etrechy et Chaumoux-Marcilly
- Pays de Nérondes pour la commune de Bengy sur Craon
- Berry Loire Vauvise pour les communes de Sévry et Couy

Le SICTREM comprend 11 843 habitants en 2020.

Le SICTREM est un EPCI administré par un comité syndical composé de deux délégués titulaire et un délégué suppléant élus par communauté de communes, soit 6 membres titulaires et 3 suppléants. Le siège social se situe au 5 rue Simone Veil 18520 Avord, il dispose à ce même endroit d'un hangar de mise en balle des cartons de déchèteries. Il possède également deux déchèteries (Avord et Baugy) qui permettent à tous les habitants d'être au maximum à environ 15 minutes de trajet d'une déchèterie.

Les particularités du territoire sont :

- Présence d'un champ de tir (Zone hachurée sur la carte), très souvent fermé en journée qui coupe le syndicat et éloigne en semaine quatre communes des déchèteries.
- Présence d'une importante base militaire à Avord, qui engendre un mouvement de population plus important chaque année en été, du aux mutations des militaires habitants le périmètre.



## **I – 2 : La gestion du Syndicat :**

Le syndicat est administré par un conseil syndical composé de deux membres titulaires élus par communauté de communes.

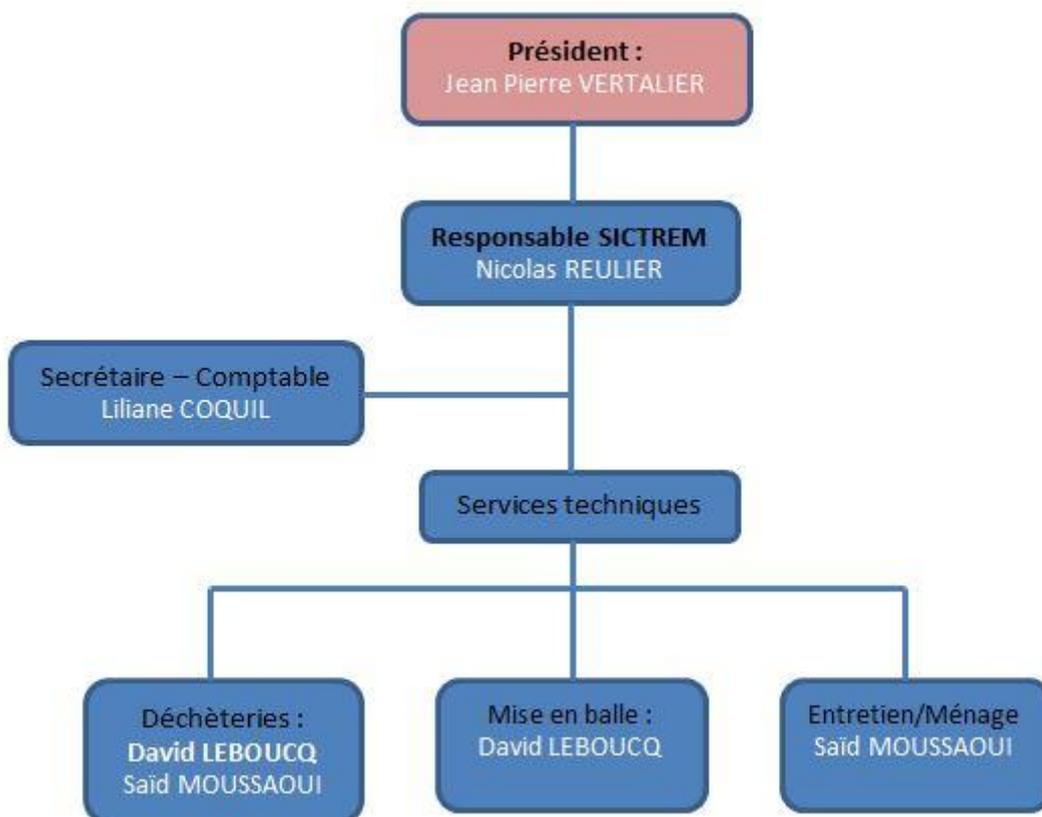
Suite aux élections municipales de 2020, il a été renouvelé le 4 août 2020 et est composé :

Président : M. Vertalier Jean Pierre

Vice-présidents : M. Durand Denis  
M. Frérard Philippe

Membres : Mme Legros Ghislaine  
Mme Dagniaux Nadine  
M. Fournier Dominique

Les services du Sictrem sont composés de 4 agents, 2 temps plein et 2 temps partiel (25h/semaine et 10h/semaine) soit 3 ETP.

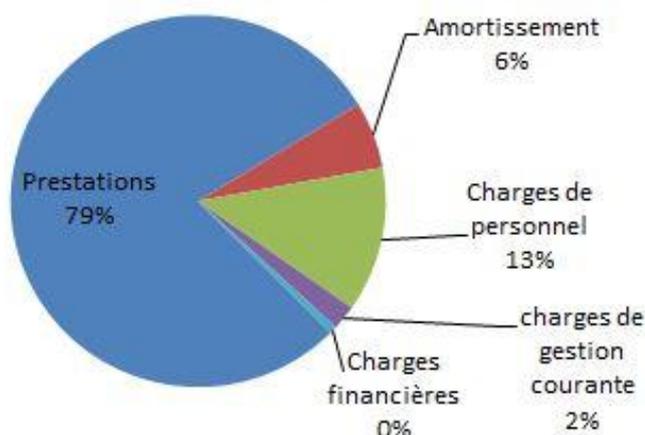


## I – 3 : Le compte administratif 2020 :

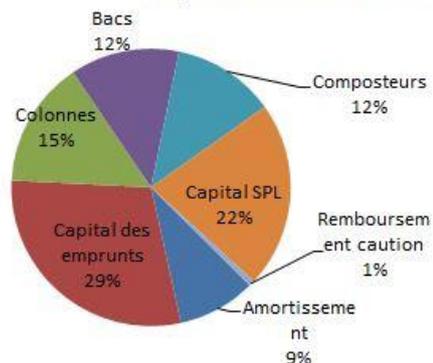
### Dépenses :

Le montant annuel 2020 des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 110 247 €** et celui des dépenses d'investissement à **81 933 €**

#### Charges de fonctionnement



#### Dépenses d'investissement

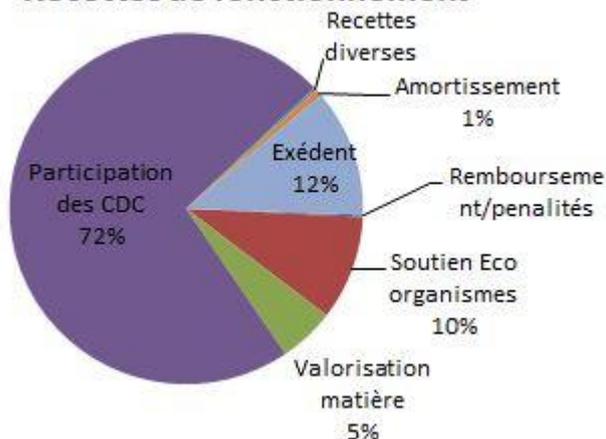


L'essentiel de nos charges de fonctionnement correspond à des coûts de prestation pour la collecte, traitement, tri, TGAP,...des déchets (y compris déchets des déchèteries).

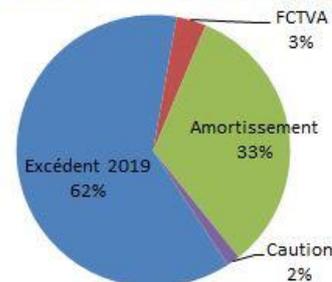
### Recettes :

Le montant annuel 2020 des recettes de fonctionnement s'élève à **1 173 915 €** et celui des recettes d'investissement à **194 977 €**

#### Recettes de fonctionnement



#### Recettes d'investissement



## II – LES INDICATIFS TECHNIQUES

### II – 1 : Les bio déchets :

Le SICTREM est un territoire rural, avec très peu de logement collectif et d’habitation ne disposant pas de terrain. Fort de ces éléments, le compostage individuel peut être mis en place par la majeure partie des foyers, ce qui présente le meilleur bénéfice environnemental par rapport à une collecte en porte à porte.

#### Composteurs :

Le Sictrem met gratuitement à disposition depuis 2003, un composteur individuel aux foyers qui le souhaitent. En 2020, 94 composteurs ont été distribués à de nouveaux habitants et une 50aine de composteurs a été changé.

Au total, depuis 2003, environ 2 050 foyers disposent d’un composteur soit près de 40 % des foyers.

### II – 2 : Les ordures ménagères :

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte (PAP) une fois par semaine (C1) sur l’ensemble du territoire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d’offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelable 2 ans, pour les prestations de collecte/transfert et de traitement.

Le prestataire de collecte/transfert est la société Veolia, et le transfert se fait via un déchargement chez l’entreprise Mempontel à Baugy. Les OMR sont ensuite acheminées au centre d’enfouissement technique de classe 2 (CET2) de l’entreprise Véolia à St Palais.

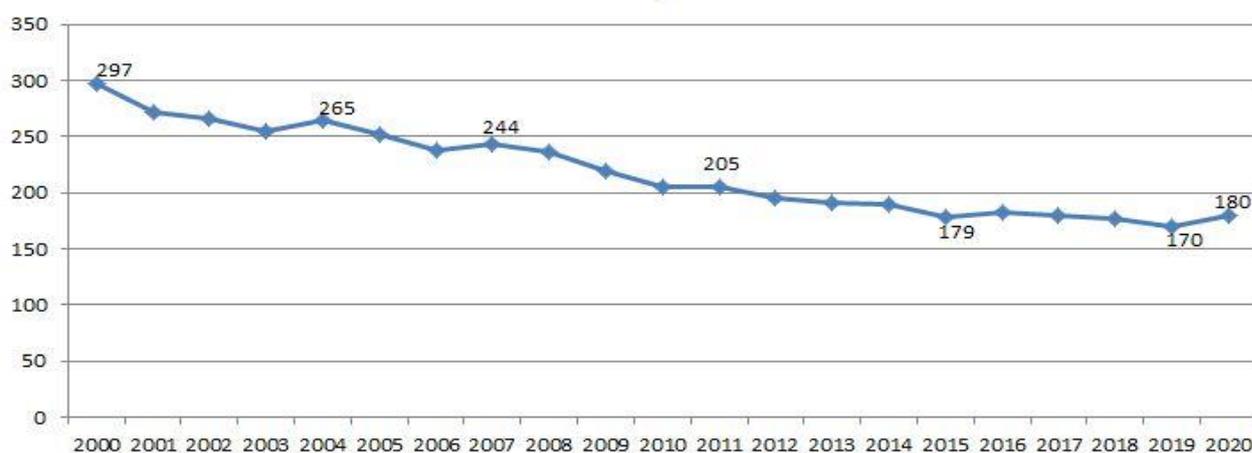
Dans le but d’améliorer les conditions de travail des agents de collecte, le Sictrem propose depuis 2015 de mettre un bac roulant normalisé à disposition des foyers volontaires, contre un dépôt de garantie. Trois volumes de bacs sont proposés (120l, 180l ou 240l) suivant la composition du foyer. En 2020, 215 bacs roulants ont été distribués et plus de 1500 bacs roulants du Sictrem sont en place depuis 2015.

	OMR collectées	
<b>2020</b>	<b>2 135 tonnes</b>	<b>180,32 kg/hab</b>
2019	2 010 tonnes	169,73 kg/hab

↳ Augmentation importante de la quantité d’OMR collectées en 2020 par rapport à 2019, qui faisait suite à plusieurs années de baisse. Ce pourrait être une conséquence de la crise sanitaire liée au COVID 19, avec des périodes de confinement et donc plus de présence des habitants au domicile et/ou en résidences secondaires (en nombre important dans certaines communes).

➤ Pour comparaison, en 2017, la quantité d’OMR collectée moyenne était de 215 kg/hab/an en Région Centre Val de Loire et 286 kg/hab/an en France (181 kg/hab en 2017 au Sictrem)

## Evolution de la quantité d'OM



## II – 3 : Le tri sélectif :

Le tri sélectif est mis en place sur le Sictrem depuis 2001. Il se fait en trois flux (verre, fibreux, non fibreux) et en point d'apport volontaire (PAV). Le Sictrem ne cesse de faire évoluer la densité de conteneur et le maillage de PAV.

Fin 2020, 44 PAV sont répartis sur le Sictrem

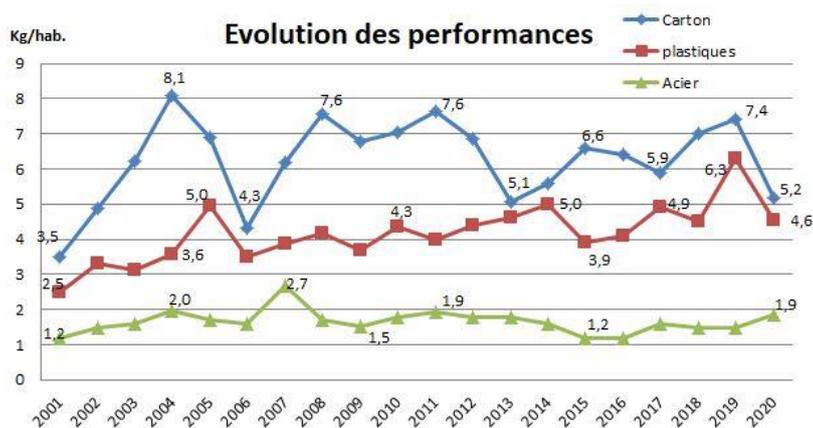
Flux	Nb de colonne	Densité
	53	1 colonne pour 227 hab.
	59	1 colonne pour 204 hab.
	66	1 colonne pour 179 hab.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté, pour 5 ans renouvelable 2 ans, pour la prestation de collecte des PAV et pour 2 ans et 9 mois renouvelable 1 an pour la prestation de tri des matières recyclable.

Le prestataire de collecte des PAV est la société Veolia, et la prestation de tri est réalisée également par la société Véolia dans son centre de tri à Bourges.

						
<b>2020</b>	<b>400,69 tonnes</b>	<b>33,83 kg/hab.</b>	<b>273,73 tonnes</b>	<b>23,11 kg/hab</b>	<b>142,68 tonnes</b>	<b>12,05 kg/hab</b>
2019	388,64 tonnes	32,81 kg/hab.	288,77 tonnes	24,38 kg/hab.	134,75 tonnes	11,37 kg/hab

↳ Légère diminution de la quantité de verre et de fibreux collectés, légère augmentation de la quantité de non fibreux collectés.



↳ Pas d'augmentation ni de baisse significative du tri sélectif depuis quelques années, avec des variations importantes sur certaines matières certaines années sans raison apparente.

## **II – 4 : Les déchèteries :**

Le Sitrem dispose de deux déchèteries ; à Baugy depuis 2005 et Avord depuis 2006. Le haut de quai est géré en régie, et le bas de quai en prestations de service.

Elles sont ouvertes 20h/semaine et 27h/semaine avec uniquement le vendredi après-midi et le samedi en commun. Aucune déchèterie n'est ouverte le mardi et le dimanche.

Les deux gardiens (1,7 ETP) en plus des déchèteries réalisent des missions de mise en balles, d'entretien, de ménage, de nettoyage et des missions ponctuelles de contrôle. Des contrats ponctuels sont nécessaires pour quelques heures lors des congés annuels des agents titulaires.

Pour le bas de quai, le Sictrem a des conventions avec toutes les filières REP (DEA, DEEE, DDS..) et des marchés publics (4 lots) pour les autres flux. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouveaux marchés, faisant suite à un appel d'offres, ont débuté pour 5 ans, renouvelable 2 ans. Les prestations d'enlèvement des bennes et de traitement pour les flux de déchets verts, gravats, bois, carton, plastique et tout venant sont réalisées par l'entreprise Mempontel de Baugy et la prestation de collecte et traitement des DDS hors filière par l'entreprise RECYDIS de la Chapelle St Ursin.

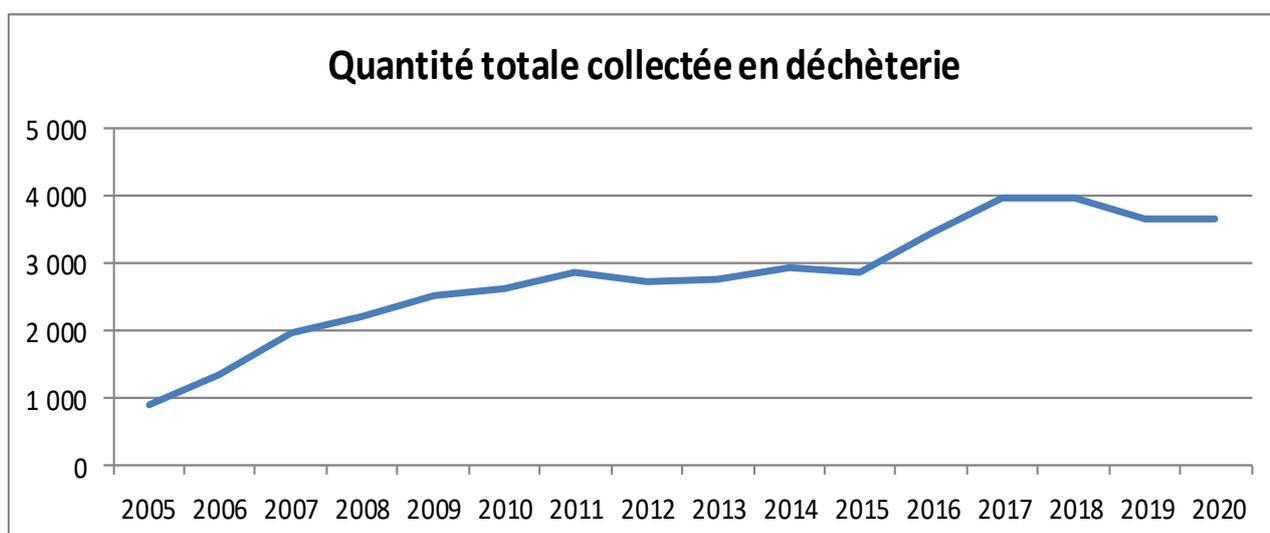
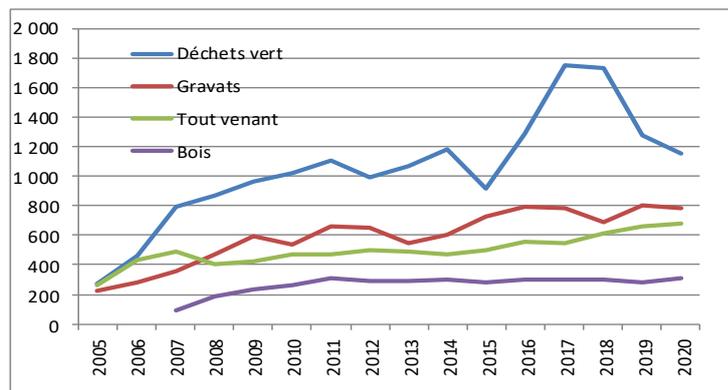
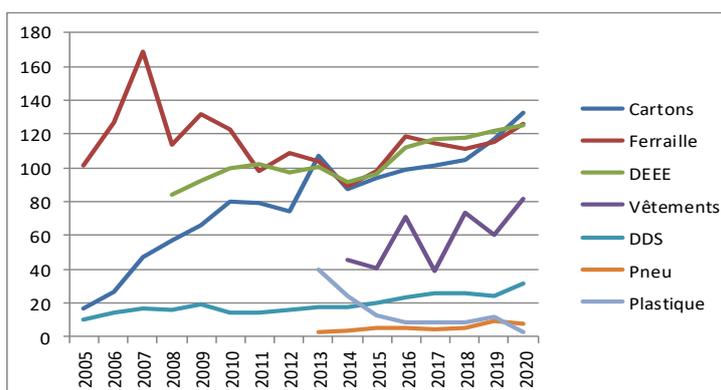
Le Sictrem a mis en place quelques bennes (carton, plastique, déchets vert) en des lieux de production importante de ces flux (collège, maison de retraite..).

Une vingtaine de colonnes « vêtements/textiles » ont été mis en place dans les différentes communes du Sictrem ; elles sont gérées par l'association Le Relais.

Déchets	BAUGY		Avord		Autres		TOTAL
	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	
Déchets vert		612,88		513,62	10	30,00	1 156,50
Gravats	46	333,42	56	448,16			781,58
Tout venant	97	277,36	137	398,11			675,47
Bois	46	145,10	50	169,00			314,10
DEA	47	94,78	55	125,26			220,04
Cartons	55	45,10	85	69,70	44	17,60	132,40
Ferraille	21	48,08	31	77,78			125,86
DEEE	29	52,17	37	72,87			125,04
Vêtements						82,00	82,00
DDS	46	14,61	49	17,07			31,68
Pneu			7	7,48			7,48
Plastique	3	1,20	1	0,40	3	1,06	2,66
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>1 624,70</b>	<b>508</b>	<b>1 899,45</b>	<b>57</b>	<b>130,66</b>	<b>3 654,81 Tonnes</b>

**308,61 Kg/hab.**

↪ Quantité totale collectée en 2020 identique (3tonnes en moins) à 2019.

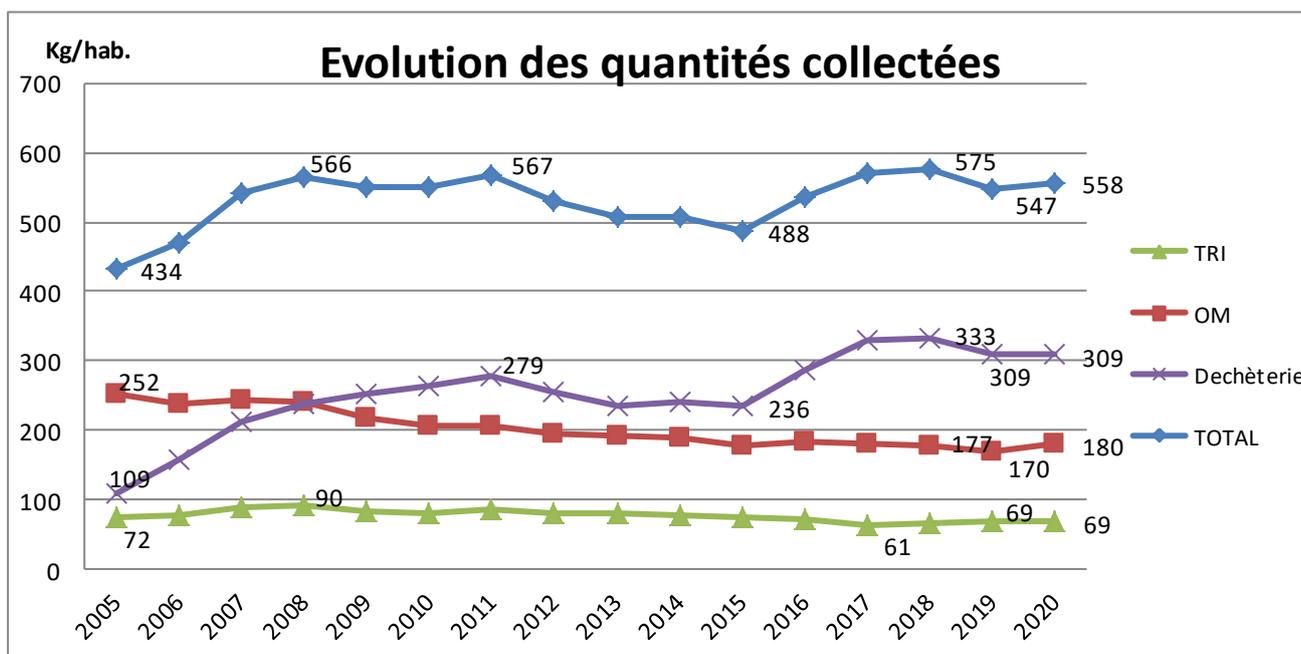
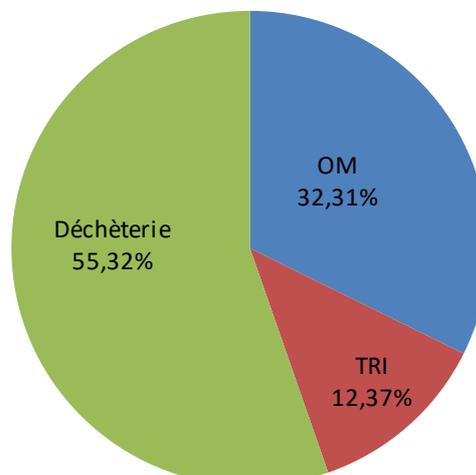


## II – 5 : Bilan des déchets collectés

Répartition par flux de collecte :

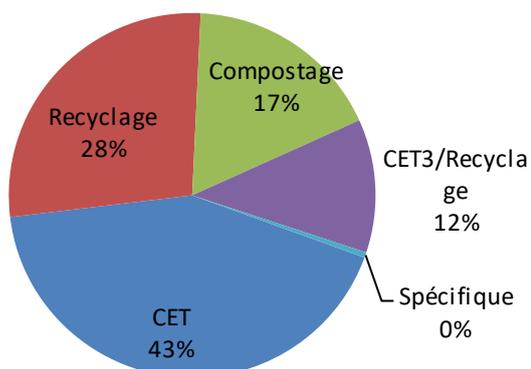
<b>2020</b>	Tonnes	Kg/hab/an
OM	2 135,00	180,28
TRI	817,10	68,99
Déchèterie	3 654,81	308,61
<b>Total</b>	<b>6 606,91</b>	<b>557,87</b>

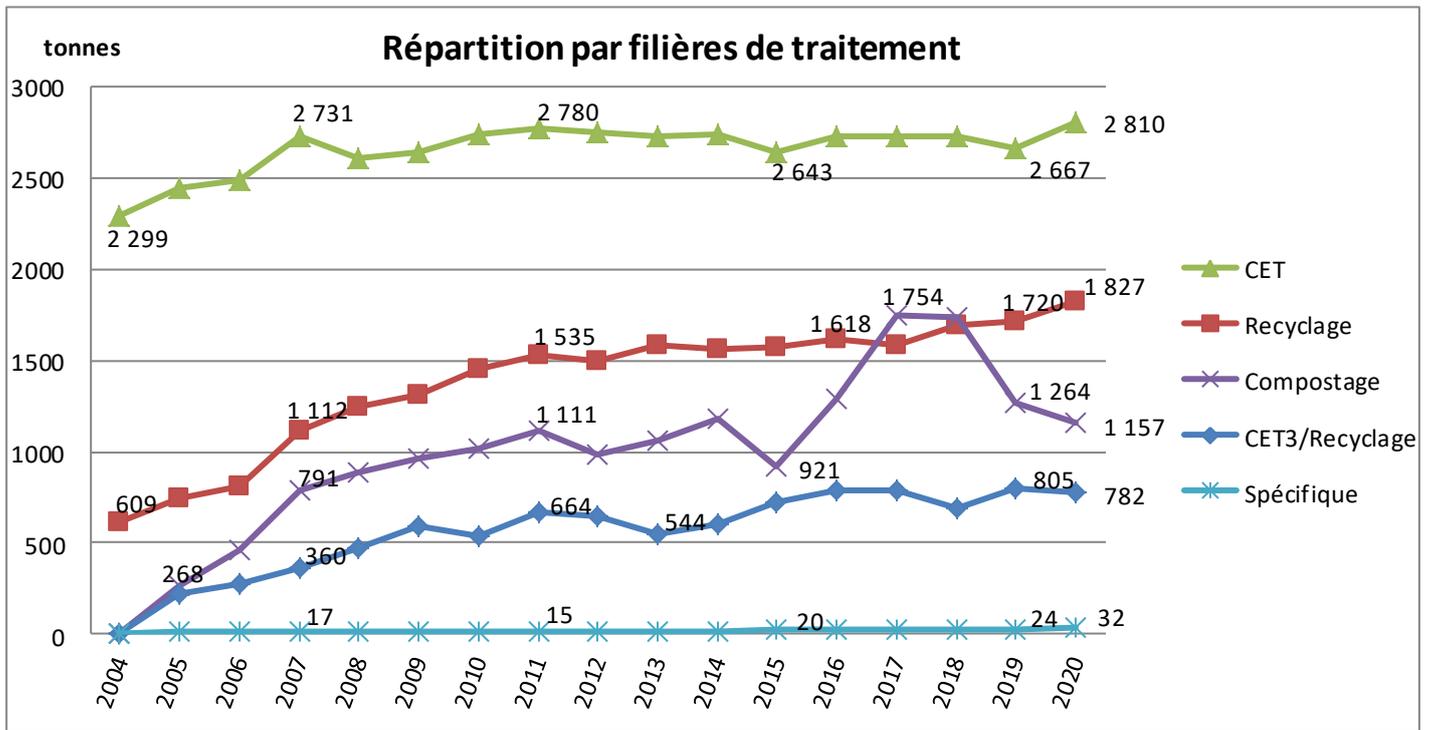
### Flux de collecte



Répartition par filière de traitement :

### Filières de traitement





### III – LES INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2008, le Sictrem utilise la matrice Compta-coût de l'Ademe pour analyser ses coûts.

Flux de déchet		
OM	Tri sélectif	Déchèteries

Population	11 843	11 843	11 843
Tonnage par flux	2 135	817	3 655
Kg/Hab	<b>180,28</b>	<b>68,99</b>	<b>308,62</b>

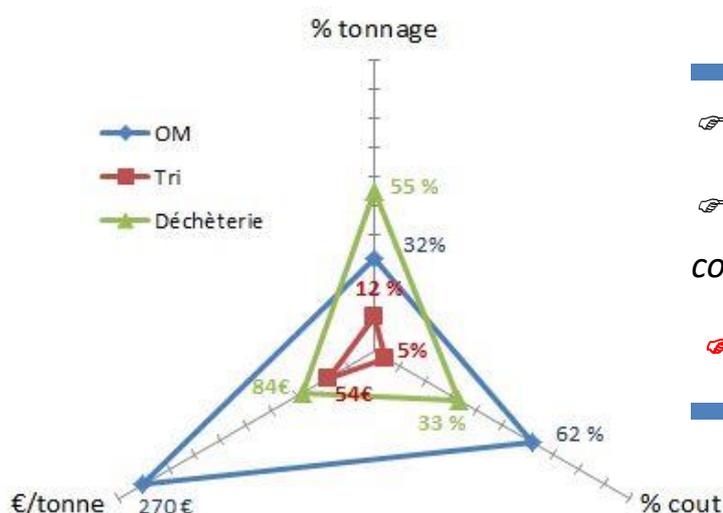
Charges € HT	Fonctionnelles	21 644	42 742	42 742	
	techniques	collecte	284 959	71 689	92 439
		Transfert	34 061		85 092
		Tri/Traitement	183 722	40 575	147 960
	prévention	3 610		1 547	
Produits	Ventes matières		31 786	10 536	
	Soutien		89 009	41 785	
	Aides "reprises" inves. + Com	562	1 028	31 417	

Coût total € HT	527 433,00	33 183,10	286 041,40
Coût total € TTC	577 419,70	43 837,90	308 184,70
Coût total €/hab	<b>48,76</b>	<b>3,70</b>	<b>26,02</b>
Coût total €/tonne	<b>270,45</b>	<b>53,65</b>	<b>84,32</b>

☞ 1 tonne d'ordures ménagères = 270,45 €

☞ 1 tonne en déchèterie = 84,32 €

☞ 1 tonne de tri sélectif = 53,65 €



☞ Tri : 12% du tonnage pour 5% des coûts

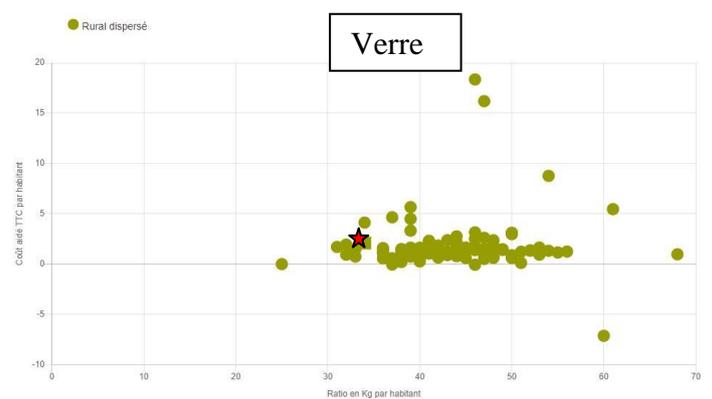
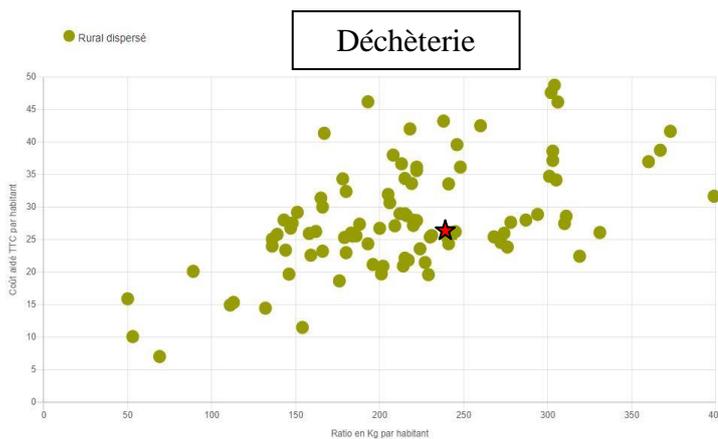
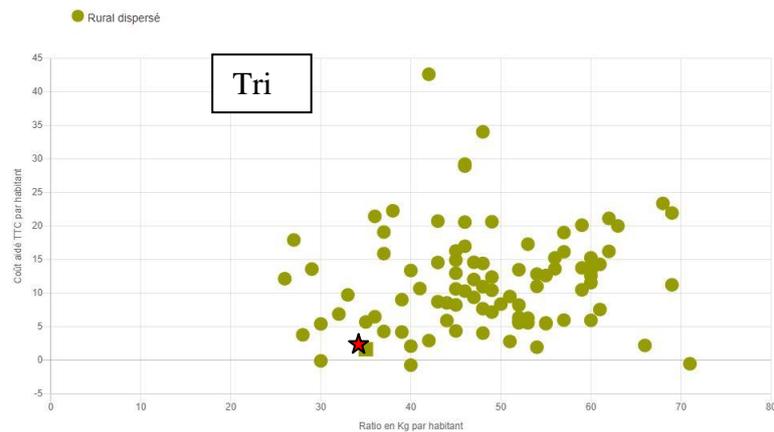
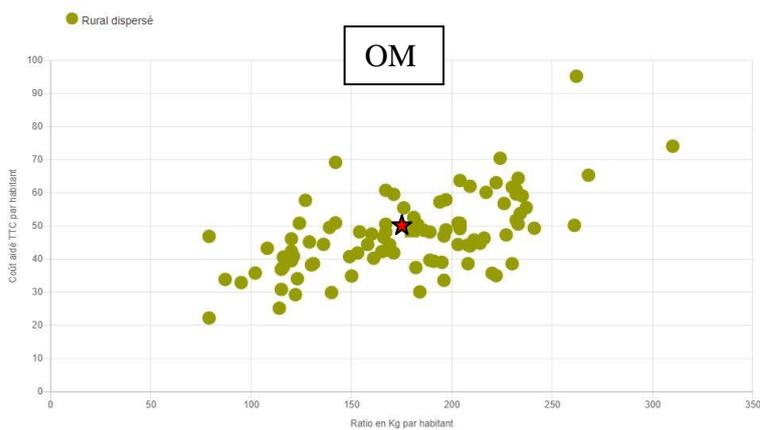
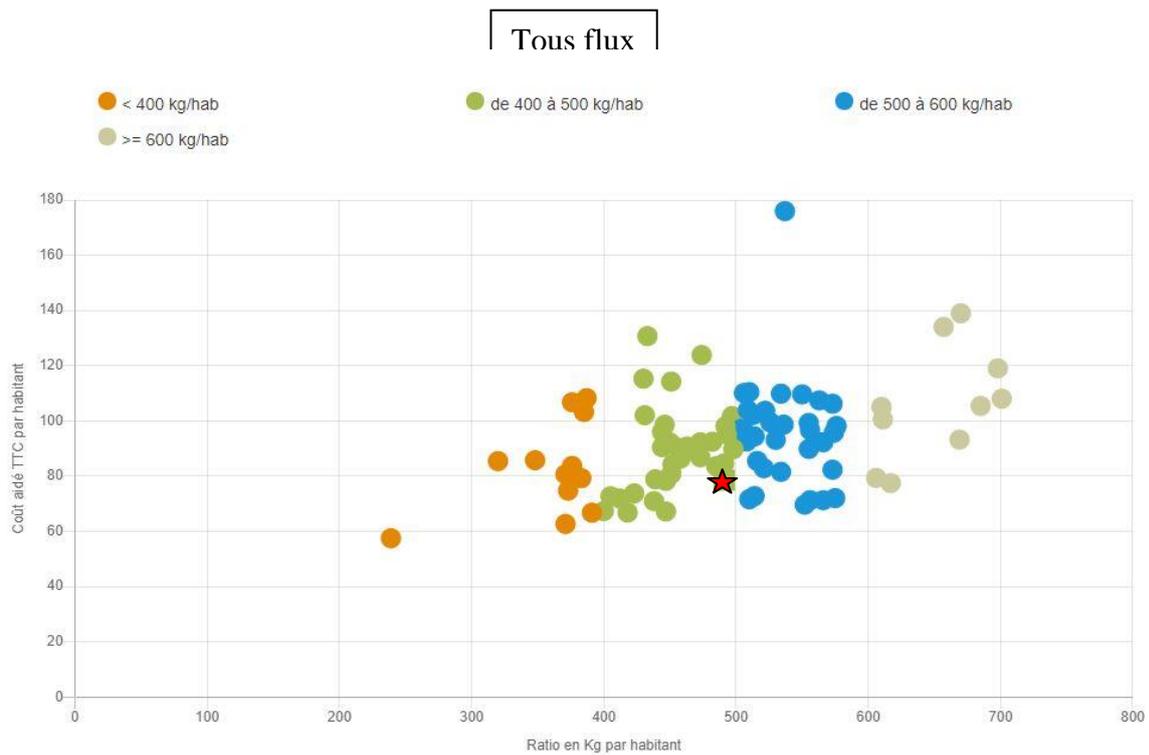
☞ Déchèteries : 55% du tonnage pour 33% des coûts

☞ **OM : 32% du tonnage pour 62% des coûts**

## Comparaison du cout aidé TTC/hab en fonction des ratio de collecte (kg/hab):

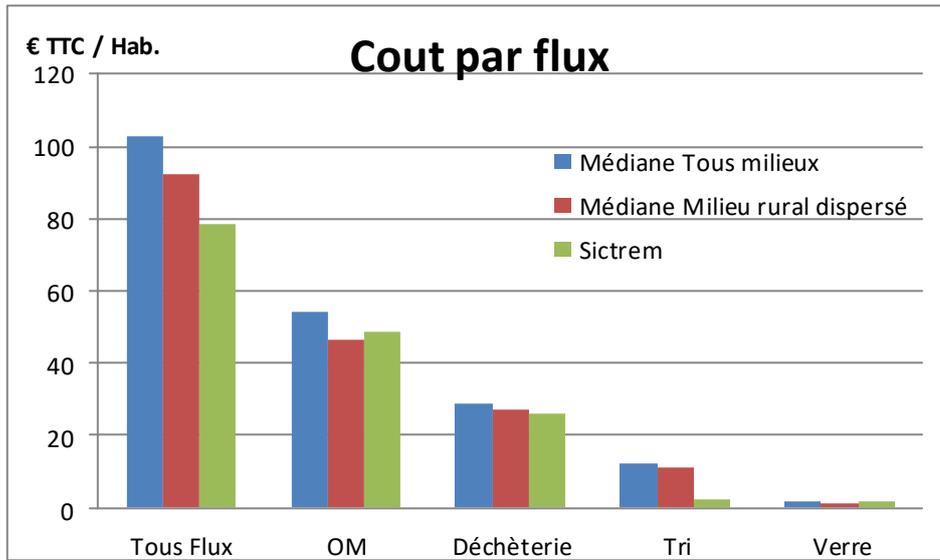
Les comparaisons ci-dessous sont réalisées à partir des matrices compta cout et en ayant spécifiquement filtré sur les collectivités françaises de milieu identique au SICTREM à savoir **Milieu rural dispersé**.

★ SICTREM



☞ *Des ratios de collecte dans la moyenne basse*

☞ *Des couts inférieurs au cout médian*



## IV – GLOSSAIRE

C1 : Collecte 1 fois par semaine

CET 2 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 (Pour déchets banals et ménagers)

CET 3 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3 (Pour gravats et inertes)

DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

ELA : Emballage pour Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables autres que ELA et assimilés (= carton)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Équivalent Temps Plein

FCTVA : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Fibreux : Flux comprenant les papiers et cartonnets

Filière REP : Filière Responsabilité Élargie du Producteur

Freinte : Perte de tonnage lors du passage des déchets sur la chaîne de tri (humidité....)

JRM : Journaux Revues Magazines

Non fibreux : Flux comprenant les bouteilles plastiques, les ELA et les emballages métalliques

OM / OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Polyéthylène Téréphtalate

Refus de process : refus liés au centre de tri (fines, erreurs des trieurs.....)

T2 Freinte : « Perte » de tonnage dans le centre de tri (poussière, évaporation.....)

TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes